



Compte-Rendu

📍 Une rencontre organisée en simultané à l'Hôtel de Ville de Moûtiers(73), dans les locaux de l'ADRETS à Gap (05), et en visio-conférence.

Introduction

Cette Rencontre saisonnalité alpine était organisée par l'Association **ADRETS**, dans le cadre de sa mission d'animation de réseau et de centres de ressources et d'appui pour le développement des services au public au niveau du massif alpin. Consciente que la saisonnalité est un enjeu très fort pour les territoires de montagne, l'ADRETS a souhaité convoquer cette rencontre sur le thème de la **“sécurisation du parcours des travailleurs saisonniers et les perspectives d'installation durables dans les territoires de montagne”**. Il s'agissait d'offrir un espace d'échanges aux acteurs alpins concernés par ces questions, tout en abordant l'actualité vivace des conséquences et impacts de la crise sanitaire sur les travailleurs saisonniers et pluriactifs.



Interventions d'ouverture



M. Fabrice Pannekoucke, Maire de la Ville de Moûtiers, Président de la Communauté de communes Coeur de Tarentaise, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Une présentation des initiatives de la **Commune de Moûtiers et de la Communauté de Communes Coeur de Tarentaise** pour développer les services au saisonniers, et par-là favoriser la sécurisation de leur parcours professionnels sur notre territoire et en Région :

“ Parler **“des formes plurielles de saisonnalité”** : au-delà de l'hôtellerie-restauration et des activités de station le thermalisme, l'agriculture, et le BTP, qui connaissent d'importants besoins en main d'oeuvre.”

“ La **Convention Etat-Commune touristique pour le logement des travailleurs saisonniers**, la 1ère signée au niveau national.”

“ Avant même la convention, et dans sa suite depuis, la **création de logements saisonniers et la réhabilitation parmi le patrimoine bâti en fonds-de vallée** : une expérience nouvelle”

“ En complément, **organiser les mobilités pour faciliter le parcours** quotidiens des saisonniers, avec des navettes “pendulaires” ouvertes aux saisonniers et à tous les travailleurs en mobilité.”

“ Le **Plan d'action Régional en direction de la montagne** mène des actions en apportant une garantie de neige qui permettent d'allonger la saison, et donc de garantir l'emploi saisonnier.”

“ L'**Acte II du Plan Montagne régional se concentre sur le logement saisonnier** et les centres de vacances avec 20 millions d'euros. Il s'agit d'assurer de manière durable des logements de qualité. 800 nouvelles places créées, notamment dans le parc diffus en partenariat avec l'OPFL local”.

“ Aller plus loin **sur le logement saisonniers avec un dispositif encadré pour envisager un portage en partie privé**, sur le modèle des communes pilotes comme Morzine, La Rosière qui nous ont guidé, et les Belleville en réflexion.”

- **REVOIR L'INTERVENTION** - (de 7'35 à 23'15)



Frédérique Delaugere, Cheffe de projet Montagne, Direction Territoires et Ruralités, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Un panorama de l'activité **des instances nationales de la montagne concernant la thématique des saisonniers** et le travail en cours d'élaboration "Programme Montagne" de l'ANCT.

“

Le Conseil National de la Montagne, présidé par le Premier Ministre, une instance de consultation et d'élaboration d'une politique territorialisée de la montagne.”

“

5 groupes de travail thématiques depuis janvier 2019, notamment un groupe dédié au développement économique, à l'emploi et aux saisonniers, et qui a consacré l'ensemble de ses travaux essentiellement sur la question des saisonniers (autre groupes : "mobilités", "coopération européenne et transfrontalière", "agriculture, forêt et paysage", "services"). ”

“

Les objectifs de ces groupes sont d'identifier les sujets sur lesquels il y aurait des leviers, comme l'élaboration des conventions des logements saisonniers pour les communes touristiques intégrant diagnostic des besoins de logements et plans d'action : le groupe a travaillé à partager les solutions identifiées.”

“

Un état des lieux des dispositions de la Loi Montagne et de leur mise en oeuvre est encore à élaborer. Constat est fait du peu de progrès en la matière avec des rapports depuis des années faisant état **de difficultés à faciliter la pluriactivité**, comme les freins pour faciliter des activités concomitantes, successives, relevant de régimes de conventions sociales distinctes. La loi montagne encourage la prise en compte de ces spécificités et le principe de mise en place de guichet unique. ”

“

Un risque de fragilisation des espaces et maisons des saisonniers en raison de l'obligation de la présence constante de 2 ETP présents à l'année pour obtenir le label France Services, un point de vigilance d'ailleurs relayé au niveau national.”

“

Le Programme Montagne, un des programmes portés par l'ANCT, en réponse à un principe de territorialisation des politiques publiques de montagne avec l'appui des Comités de massif ; le programme souhaite être en écho aux enjeux des territoires et veulent prendre en compte les témoignages de terrain”

“

A travers ce programme, l'ANCT a vocation de se saisir de quatre thématiques fortes qui méritent une attention au niveau national, aux vues d'**apporter un soutien à l'ingénierie aux collectivités territoriales sur des projets innovants dans une perspective de "démonstration" et d'essaimage**. Son ampleur dépendra de l'implication des ministères concernés.”

- **REVOIR L'INTERVENTION** - (de 24'30 à 52'45)



Crise du Covid-19 et situation des travailleurs saisonniers et pluriactifs : points de vigilance, enjeux, perspectives à court-terme et moyen-terme

Notes de l'atelier d'échanges dans l'objectif de compléter les enjeux soulevés dans l'analyse présentée par l'ADRETS (en PJ).

Impacts économiques

- les impacts seront sur du long-terme que ce soit au niveau de l'investissement ou du fonctionnement ;
- l'impact aurait pu être bien pire si la crise avait été en décembre ; cela a représenté tout de même un à deux mois de perte de chiffre d'affaire pour les entreprises ;
- les petites stations ont été moins impactées ;
- les entreprises ont perdu 20% de leur chiffre d'affaire : conséquences en cascade vis-à-vis des sous-traitants, de l'investissement ... mais les entreprises conservent les mêmes besoins en terme d'emploi !
- les impacts seront conséquents si les hébergeurs et restaurants ne peuvent ouvrir et si la clientèle étrangère ne peut venir !
- Guillestrois-Queyras : plusieurs hôtels se posent la question d'ouvrir ; le seul hôtel 3 étoiles de la vallée ne va pas ouvrir et les conséquences seront donc en chaîne derrière cet hébergeur phare.
- Pas ou peu de réservation à ce jour :
 - impossibilité de se projeter sans réservation : quelle ouverture prévoir ? quelles embauches ? quelle organisation d'événements ?
 - les hôteliers estiment que s'ils tiennent cet été "ils pourront toujours survivre"

Enjeux sociaux

- une grande réactivité dès le 15 mars de la part des instances régulatrices, des syndicats et des employeurs ;
- des liens réguliers et fréquents avec le Ministère du travail ;
- Application généralement de l'activité partielle jusqu'à la fin des contrats ;
- Difficulté pour les personnes en CDD pour remplacement ou pour surcroît d'activité ;
- Les travailleurs saisonniers indépendants : guides, moniteurs etc.... représentent un public saisonnier très difficile à toucher → comment les repérer ? Quels sont leurs besoins ?
- Quelques cas spécifiques ne trouvent pas de solutions (ex : un guide retraité gardant une petite activité n'a aucun droit)

10 RECOMMANDATIONS POUR DES DISPOSITIONS POLITIQUES NATIONALES

- ⇒ **Assurer la pérennité des Maisons ou Espaces saisonniers par leur financement**, en adaptant les critères de la labellisation France Services aux réalités particulières des territoires de montagne
- ⇒ **Autoriser la double fiscalité pour les Groupements d'Employeurs, et permettre l'application de la Convention collective de référence** pendant la période d'activité dans l'entreprise.
- ⇒ **Reporter et revoir les dispositions de la Réforme Assurance-Chômage !**
- ⇒ **Permettre la conclusion de CDI en "accès libre", c'est-à-dire sans accord collectif préalable obligatoire**
- ⇒ **Faire appliquer la prime de précarité** pour rendre plus attractif le travail saisonnier
- ⇒ **Généraliser les dispositifs en faveur de la bi-qualification**
- ⇒ **Mener une politique publique spécifique pour le public saisonnier**, au même titre que pour le public "jeune"
- ⇒ **Favoriser le développement de partenariats entre territoires "montagne - mer - ruralité"**
- ⇒ **Envisager le concept de saisonnalité "à l'année"**, au même titre que le concept de "tourisme 4 saisons", et favoriser la reconnaissance et le développement de la plurisaisonnalité et de la pluriactivité
- ⇒ **Travailler à la reconnaissance des métiers et des parcours de "saisonnier" et mener une politique publique spécifique pour le public saisonnier**

8 RECOMMANDATIONS POUR DES DISPOSITIFS TERRITORIALISÉS ET DES ACTIONS COLLECTIVES

- ⇒ **Vigilance du recours au tout numérique pour l'accompagnement des travailleurs saisonniers 2020 et la mise en relation employeur / salarié** en maintenant les possibilités de regroupement pour favoriser les mises en relation employeurs / travailleurs saisonniers
- ⇒ **Favoriser la mise en place de formations indemnisées en inter-saison**
- ⇒ **Accompagner le regroupement des travailleurs saisonniers et pluriactifs indépendants** pour mieux diffuser l'information sur leurs droits
- ⇒ **Porter à connaissance l'existence et le rôle central des maisons des saisonnalités** des territoires dans leur rôle d'information, d'accompagnement des saisonniers et de vision stratégique sur la saisonnalité du territoire
- ⇒ **Développer davantage de partenariats mer-montagne-campagne**, pour mieux adapter les solutions mises en oeuvre en période estivale 2020 en littoral, et à plus long-terme
- ⇒ **Généraliser les dispositifs en faveur de la bi-qualification**
- ⇒ **Certains secteurs d'activité cherchent du personnel (l'agriculture et le BTP) : favoriser le transfert de main d'oeuvre interprofessionnel**
- ⇒ **Imaginer des systèmes de mobilité pour les saisonniers travailleurs locaux entre les vallées proches**

Sécurisation du parcours des travailleurs saisonniers dans les territoires de montagne

Présentation de résultats approfondis de l'enquête Tremplin Saison, Association ADRETS (document en PJ)

- REVOIR LA PRÉSENTATION -



Atelier “Pluriactivité - Accueil des saisonniers et installation durable dans les territoires de montagne

Comment mieux accompagner la création d'activités, le développement de la pluriactivité en territoires de montagne, la mise en relation ? quels enjeux ? quelles solutions ?

Témoignage : **Xavier Mordefroid, Saisonnier pluriactif** (coopérative d'entrepreneurs Coodyssée, 05). Xavier est “entrepreneur salarié associé” à la CAE Coodyssée

Ce statut spécifique permet avant tout d'avoir accès à la sécurité ; il permet de disposer d'une forme de garantie (ex : pour les banques), d'un salaire lissé sur l'année, d'un régime sociale (sécurité sociale), de l'accès au chômage... ce statut est “à vie” (pas comme dans une pépinière) De plus la structuration en CAE permet la coopération entre entrepreneurs salariés, responsabilise, crée de l'émulsion, ... La CAE regroupe des dizaines de métiers différents et permet donc une forme de maillage d'activité.

→ Cela n'est pas juste un portage salarial mais permet d'être aussi acteur, d'organiser des formations internes, permet un accompagnement individuel (comptabilité, trésorerie, déclaration de salaire, déclaration Urssaf etc)

→ Conditions : l'entrepreneur salarié doit arriver avec un projet déjà bien construit ; ensuite il reste responsable de son activité, de trouver ses propres clients.

Conclusion pour l'accueil des saisonniers et leur installation durable dans les territoires de montagne

→ Les territoires doivent prendre conscience que “la saisonnalité n'est pas un sous-métier” ! Les emplois saisonniers sont fondamentaux pour l'économie des territoires. Il faut donc travailler à l'amélioration des services sur le territoire pour attirer les saisonniers !

→ Enjeu pour les entreprises : s'installer sur le territoire et fidéliser des salariés

→ Enjeu pour les salariés : s'installer aussi et se fidéliser auprès des entreprises

- Informer, travailler en RÉSEAU, favoriser l'interconnaissance. Les espaces d'accueil **Maisons des saisonnalités** ne sont pas seulement des espaces d'accueil pour les saisonniers : ils permettent aussi de renseigner les professionnels (entreprises, etc), de mettre en lien les besoins respectifs des publics ; cette place de "liant" occupée par les **Maisons des saisonnalités** permettent d'avoir une vision transversale des enjeux du territoire et doit être davantage reconnue comme centrale dans les stratégies économiques des territoires.
 - Informer les décideurs de l'outil **Coopérative d'activité et d'emploi** comme solution de pluriactivité dans les territoires saisonniers.
-

Atelier "Formation" - Vers un meilleur accompagnement à la formation dans les territoires pour les saisonniers et pluriactifs

Partage d'initiatives, échanges sur les modalités techniques et dispositifs régionaux, idéation et pistes de solutions.

Témoignage : Jean-Joël Fraizy du CIBC Alpes Provence

Voir en PJ les éléments de présentations transmis sur le dispositif de Conseil en Evolution Professionnel, proposé en Région Provence Alpes Côte d'Azur par le CIBC Alpes Provence.